

PPRE PASSERELLE

De l'école au collège

Année scolaire 2011-2012

Circulaire n°2011-126 du 26-8-2011 sur la continuité pédagogique:

« Le programme personnalisé de réussite éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu dans le cadre des commissions de liaison, par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième. Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.

Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer.»

Le PPRE passerelle est proposé pour les élèves de CM2 admis en classe de sixième qui ont bénéficié d'un PPRE en fin de cycle 3.

Ecole : _____

Collège : _____

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève :	Date de naissance
Coordonnées de l'école :		Nom de l'enseignant :

Volet école du PPRE passerelle

Ce volet est présenté par le professeur des écoles ou le directeur lors de la commission de liaison école-collège.

Historique du PPRE mis en œuvre dans l'enseignement élémentaire

Ce qui a été fait dans la classe et hors la classe pour accompagner l'élève.

Année(s) scolaire(s)	
Etayage en classe (précisez les domaines)	
Aide personnalisée (durée et domaines)	
Aide spécialisée	
Stages de remise à niveau (périodes et domaines abordés)	
Aides extérieures	

Résultats aux évaluations nationales CM2 du mois de mai 2012

Français		Mathématiques	
___ items réussis sur 60 : ___ %		___ items réussis sur 40 : ___ %	
Lire	/15	Nombres	/7
Ecrire	/10	Calcul	/13
Vocabulaire	/10	Géométrie	/7
Grammaire	/15	Grandeurs Mesures	/6
Orthographe	/10	Org. Gest. Données	/7

Éléments sur les difficultés et les réussites de l'élève

A partir des évaluations de suivi réalisées au cours de l'année, des éléments relatifs à la validation des paliers du socle commun et des résultats aux évaluations nationales CM2, indiquez les principales compétences ou connaissances que l'élève ne maîtrise pas encore. Vous pouvez faire figurer des compétences notionnelles mais aussi d'autres compétences importantes pour l'adaptation au collège : autonomie, capacité d'organisation, méthodes de travail, capacité d'auto-évaluation...

Indiquez les points forts de l'élève sur lesquels les professeurs de collège pourront prendre appui pour le faire progresser :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Signature du professeur des écoles :

Volet collège du PPRE passerelle

Axes de travail prioritaires

Ces axes de travail sont définis soit lors de la commission de liaison école-collège, soit lors d'une réunion ultérieure. Ils émanent d'une réflexion commune du professeur des écoles et des professeurs de collège.

Compétences ou connaissances que l'élève doit consolider ou acquérir

- **Compétences notionnelles :**

- **Compétences importantes pour l'adaptation au collège :**

Partie que le professeur de collège complète avec l'élève

Ce que je peux réussir :

Ce que je ne réussis pas encore :

Dispositifs mis en place au collège

Ce qui peut être mis en œuvre pour prolonger l'accompagnement de l'élève.

Organisation retenue par le collège pour accompagner les progrès de l'élève :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Signature du professeur :